



**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du 20 octobre 2016
à 19h00 en Mairie**

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 10/10/16 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean LAURENT**, doyen d'âge.

Présents (41): M. Jean-Loup METTON, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Dominique GASTAUD, M. Antoine BOUCHEZ, M. Gabrielle FLEURY, M. Joël GIRAULT, Mme Carole HIRIGOYEN, M. Patrice CARRE, Mme Nicole GIBERT, M. Pascal HUREAU, Mme Marie COLAVITA, M. Jean LAURENT, M. Alain MILLOTTE, M. Jacques DUCHESNAY, Mme Marie-José RAMBEAU, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Liliane GRAÏNE, M. Françoise DECORDE, Mme Odile CABANNA-GRAVIER, M. Eric CASTIGNOLI, M. Karim TAKI, Mme Laurence CHARREYRE, M. Patrice ONDOUA, M. Etienne LENGEREAU, Mme Bénédicte LORSIN-CADORET, Mme Gwenola RABIER, M. Axel TIBIKA, Mme Linda ISKER, Mme Caroline ESTEVENON, Mme Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Clément FORESTIER, Mme Charlotte BAELDE, Madame Marie-Cécile MARSONE, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Dominique ARMANO-PELLAN, Mme Anne BELHEUR, M. Claude DROUET, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY, Monsieur Boris GILLET.

Donnant pouvoir (1) : M. CAMUS à Mme MARSONE

Absent (1) : M. PERROCHEAU

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, M. MAGRO, Mme HENRI, Mme BANNOUR

Cabinet du Maire : M. GUISY.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. MILLOTTE et Mme DE PABLO ont été nommés secrétaires de séance.

Monsieur LAURENT ouvre la séance en rendant hommage à M. METTON ;

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues,

C'est à moi, privilège de l'âge, qu'il revient de présider notre assemblée pour la seconde fois depuis le début de notre mandat. Je dois vous en avouer en être bien davantage surpris que la première fois. Mais ainsi va la vie.

Surpris, mais aussi et surtout peiné d'avoir à le faire si tôt. Car je crois me faire l'interprète de notre assemblée tout entière en saluant le travail, l'engagement, le cœur et enfin la très grande élégance de Jean-Loup METTON, notre maire démissionnaire. J'ajouterai à titre plus personnel que c'est une des joies et des chances de la vie, de rencontrer quelqu'un envers qui on a de la gratitude à exprimer. C'est mon cas et je suis heureux de le faire aujourd'hui.

Mais il en va ainsi dans notre démocratie. Monsieur Jean-Loup METTON a présenté le 30 septembre dernier sa démission de Maire à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine pour des raisons personnelles. Monsieur le Préfet l'a acceptée par une lettre reçue en mairie le 10 octobre courant. Madame le premier Maire-Adjoint a donc conformément à la Loi et notre règlement intérieur convoqué notre conseil afin de procéder à l'élection parmi ses membres du nouveau maire et de ses adjoints.

Cette assemblée est celle des Montrougiens, de tous les Montrougiens, quelles que soient leurs options et leurs opinions,. Elle vit et agit sous leur regard et pour leur bien. Nous sommes ici, majorité et opposition, à leur service exclusif et mus uniquement par le bien public.

Soyons toujours des exemples d'écoute, d'ouverture à l'autre, et d'échange.

L'institution communale est le garant de l'harmonie de notre communauté et du lien social qui en est le ciment.

C'est fort de ce principe que nous devons par le code général des collectivités territoriales, régler par nos délibérations, les affaires de la commune.

Nous allons dans quelques instants désigner notre nouveau Maire de la commune qui remplacera Jean-Loup METTON démissionnaire.

Jean-Loup METTON a été élu Maire en 1994 suite au décès d'Henri GINOUX.

Depuis cette élection de Maire de Montrouge, il n'a eu cesse d'améliorer la ville dans l'unique but que les Montrougiennes et Montrougiens y vivent dans les meilleures conditions possibles, tant sur le plan matériel qu'intellectuel.

Je ne citerai que quelques exemples,

- Constructions des ZAC nord, est, grand-sud et des portes de Montrouge.

- Ouverture de 8 établissements de la petite enfance et de crèches.

- Réfections de la voirie et des égouts.

- Rénovations des écoles.

- Constructions d'une nouvelle école maternelle.

- Extension des espaces verts de coin de rue et l'aménagement d'un nouveau parc.

- La venue du métro à Montrouge.

- La rénovation du Beffroi qui en fait un lieu privilégié pour la culture et les expositions.

- Le nouveau centre administratif et la Médiathèque.

- La mise en place de la vidéo-protection pour la sécurité de nos concitoyens.

Je m'arrêterai là, car la liste est bien trop longue et ce n'est pas le sujet de cette réunion. Mais je tenais à le dire, et à lui exprimer le plaisir que j'ai d'être un de ses collaborateurs depuis 15ans et demi.

Un grand merci Jean-Loup pour ce que tu as fait pour la ville de Montrouge.

C'est notre compétence exclusive de porter la responsabilité du choix de l'exécutif de notre assemblée, mais surtout de celui ou celle vers qui l'on se tourne dans les grands événements bons ou mauvais de la vie.

Pourtant l'instant est solennel et un peu émouvant pour moi qui préside cette séance.

Nous allons procéder à la désignation des secrétaires de séance, puis des scrutateurs. Enfin nous procéderons à l'élection proprement dite de notre Maire, à qui je céderai alors cette place.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

ASSEMBLEE

1 - Désignation des secrétaires de séance

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2016-98

Aux termes de l'article L. 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, auxquels il peut adjoindre des auxiliaires pris en dehors de ses membres, assistant à la séance sans participer des délibérations.

Je vous propose de désigner deux secrétaires pour cette séance, et de choisir dans la majorité et dans l'opposition de notre assemblée le plus âgé des membres (en dehors de moi-même).

Je vous suggère en outre qu'ils soient assistés dans cette tâche par le Directeur Général des Services

M. MILLOTTE et Mme DE PABLO

Adopté à l'unanimité.

2 - Désignations des scrutateurs

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2016-99

Afin de faciliter le bon déroulement d'une importante séance dont l'ordre du jour comporte une série d'élections et de désignations qui doivent se faire au scrutin secret, il est souhaitable de nommer parmi nous deux scrutateurs pour assurer l'ensemble des dépouillements.

Je vous propose de choisir parmi nous le plus jeune de la majorité et de l'opposition de notre assemblée.

Je vous suggère en outre qu'ils soient assistés dans cette tâche par l'adjointe au responsable de la Direction Générale des Services

Mme MARSONE et M. MOULY

Adopté à l'unanimité.

3 - Election du Maire

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2016-100

Nous allons maintenant procéder à l'élection de celui de nos membres qui aura la charge de veiller quotidiennement à la bonne administration de notre Ville.

Préalablement, je vous rappelle les principales dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant cette élection.

Article L.2122 – 7 – Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L. 2122 – 10 – Le Maire et les Adjointes sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal.

Le Président de séance invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur Jean-Loup METTON propose la candidature de Monsieur Etienne LENGEREAU.

M. MOULY intervient en ces termes :

Après 4 élections successives représentant 22 ans de mandature, nous allons dans quelques minutes, élire votre successeur qui sera le nouveau maire de Montrouge. A cette occasion inhabituelle, je tiens à prendre la parole en tant que président du Groupe d'opposition, 'La Gauche à Montrouge'.

Bien que nous n'ayons pas toujours été d'accord avec les orientations politiques que vous avez choisies pour notre ville, qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de stratégie budgétaire ou de gouvernance, nous avons toujours apprécié votre courtoisie et le respect que vous avez marqué pour les valeurs de la République.

Aujourd'hui, malgré vos principes, votre investissement personnel et votre attachement pour la ville de Montrouge, vous avez choisi de démissionner de la fonction de maire pour des raisons personnelles, ce qui vous honore et suscite notre respect. Par conséquent, votre décision ne relevant pas d'une stratégie politicienne, le Groupe « La Gauche à Montrouge » ne prendra pas part au vote.

Puis c'est au tour de M. TIMOTEO de prendre la parole :

La séance de ce soir est évidemment une séance particulière, un moment particulier car il va être procédé à la désignation d'un nouveau Maire.

Ce moment, nous l'attendions, nous savions qu'il allait venir tôt ou tard, en s'inscrivant alors évidemment dans une stratégie électorale.

La démission qui fait que nous sommes réunis ce soir, arrive aujourd'hui plus tôt et pour des motifs d'ordre personnel que je me garderai bien de commenter car j'ai trop de respect pour la sphère privée de chacun d'entre nous et, malgré tous les différents qui ont pu nous opposer tout au long de ces dernières années, je veux ici adresser un message de sympathie à notre collègue Jean-Loup METTON dans les circonstances qui l'ont conduit à renoncer à sa fonction. Car je n'oublie pas qu'au-delà de nos sensibilités politiques personnelles et des combats politiques qui nous ont opposés, nous restons tous ici avant tout des femmes et des hommes engagés, qui avons dû souvent faire de nombreux sacrifices

personnels, familiaux, voire professionnels pour nous engager au service de l'intérêt général. Et quelquefois dans tout cela, la vie nous rattrape...

Nous ne sommes pas aujourd'hui au lendemain d'un scrutin républicain mais face à une décision personnelle qui conduit à des changements dans la majorité.

Nous n'avons pas à y intervenir et nous ne participerons pas au vote. Son issue est de toute façon connue.

Et les petits arrangements entre amis qui ont au final calmé la fougue de certains et permis à d'autres de conserver leur place malgré des divergences connues font que le suspens n'est pas très grand.

Mais une chose est certaine car les choses sont ainsi faites que demain matin nous aurons une situation où :

- D'un côté, les Montrougiens auront un Maire qu'ils ne connaissent pas
- D'un autre côté, un Maire qui ne les connaît pas non plus...

De ce Maire inconnu, les Montrougiens attendent des réponses concrètes face à leurs besoins. Le Montrouge d'aujourd'hui n'est certes pas celui d'il y a 20 ans mais les problèmes perdurent. Les questions des Montrougiens sont nombreuses et je ne vais pas commencer à les lister.

Mais je serai ravi d'entendre enfin de la part de celui qui sera désigné tout à l'heure, une position sur une d'entre elles puisque jusqu'à ce jour il ne s'est exprimé sur quasiment aucun sujet au sein de cette enceinte depuis 2014.

Que fera-t-il pour les crèches et l'accueil de la petite enfance alors que les besoins sont criants?

Comment en effet offrir des accueils péri et extra scolaires de qualité pour les jeunes Montrougiens ?

Où sera située la nouvelle école élémentaire promise depuis des années et qui est devenu la nouvelle école fantôme après le vote du PLU ?

Comment combattre les situations d'insécurité qui s'installent dans certains quartiers de notre ville ? Réunira-t-il enfin un jour le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour que tous les acteurs travaillent ensemble à trouver des solutions ?

Que fera-t-il pour sauver la Poste du quartier Jaurès après l'annonce de sa fermeture ?

Est-ce qu'enfin notre ville apportera comme d'autres dans ce département son aide à l'accueil (même symbolique) de quelques familles de réfugiés qui ont fuit l'horreur de la guerre ?

Que fera-t-il pour faire en sorte que le parcours résidentiel des Montrougiens leur permette de rester dans notre ville et non pas de devoir s'exiler plus loin à cause de loyers chers et d'un habitat inaccessible ?

Quel espace vert, quel espace de respiration donnera-t-il à notre ville sur-densifiée ?

Voilà les vraies questions importantes de ce soir. Car ce sont elles qui conditionnent le cadre de vie des Montrougiens. Et je ne voudrais pas que la désignation de ce soir nous les fasse oublier.

M. GILLET s'exprime également :

Chers Collègues,

Dans les circonstances humaines pénibles qui nous amènent aujourd'hui à nous réunir de façon extraordinaire, je veux, à titre personnel, témoigner toute ma compassion à Jean-Loup METTON et à ses proches.

Bien qu'imposée par les circonstances, sa décision reste un choix privé et ne doit en aucun cas interférer dans le choix sur lequel nous devons nous exprimer ce soir : celui d'un nouveau maire.

Dans cette perspective, je vous propose, Chers Collègues, de considérer cette question du point de vue de la raison d'être de notre assemblée : l'écoute de nos concitoyens, la préservation de l'intérêt général et la bonne gestion de notre ville.

Pour être le rassembleur qui portera cet engagement et en sera le garant face aux Montrougiens, la majorité nous propose la candidature de notre collègue Etienne LENGEREAU. Une candidature annoncée qui ne constitue en rien une surprise puisque le journal Le Parisien dès l'annonce de sa démission annonçait Etienne LENGEREAU favoris alors même que la majorité se réunissait le Mercredi suivant... Nous sommes donc, une fois de plus, face au choix imposé par un seul que vous, mes Chers Collègues de la majorité allez, à n'en pas douter, entériner sans broncher, si j'ose dire, comme un seul homme.

Cher Etienne, votre arrivée sur la scène politique locale à la faveur des dernières élections municipales annonçait la couleur. Le Dauphin entrait en lice. Votre récente nomination au titre de rapporteur du budget constituant le point d'orgue du projet de Jean-Loup METTON d'imposer l'homme de son choix pour lui succéder.

Bien que vous vous soyez montré d'une grande discrétion depuis votre arrivée au Conseil Municipal, on ne peut pas dire que vous soyez un homme neuf en politique. La politique, vous la pratiquez depuis un certain nombre d'années. Candidat malheureux à des élections cantonales dans le Sud-Ouest en 2004, vous serez exclu de l'UMP en 2007 pour avoir soutenu un candidat MoDem aux législatives à Bergerac.

Pour cet épisode, vous avez toute ma sympathie, comme vous le savez sûrement, j'ai moi-même été exclu d'une liste municipale en 2008 pour avoir porté les couleurs du MoDem et soutenu une tête de liste centriste.

Depuis, vous vous êtes rallié à l'UDI, parti dont Jean-Loup METTON a été l'un des membres fondateurs et l'un des vice-présidents. Un ralliement bien circonstanciel et qui explique sans doute votre progression fulgurante vers le siège de Maire de Montrouge sur lequel M. METTON et ses vieux amis ont décidé de vous asseoir. Une nouvelle fois, le jeu des partis et des amitiés politiques prime sur le choix des électeurs.

Ce ne sera donc pas une surprise pour vous si je vous dis que j'ai des doutes.

Oui, vous ayant si peu vu, sur le terrain, porter les couleurs centristes et en défendre les valeurs et l'indépendance, j'ai de sérieux doutes sur votre engagement tout neuf. Et j'interpelle toutes celles et ceux, ici présents, dont l'engagement est au centre depuis toujours ! Etes-vous sûr que ce soit au dernier arrivé d'avoir raison ? Quelle garantie avez-vous, quelle garantie avons-nous, de voir Montrouge rester une ville acquise au Centre ?

J'ai des doutes, Cher Etienne, sur votre capacité à vous mobiliser pour notre ville, car vous êtes un homme très occupé. Outre vos activités au sein de cette assemblée, vous occupez les fonctions de Directeur de Projet du Groupe La Poste dans le cadre d'une Mission pour le Grand Paris. Vous êtes également à la tête d'une petite entreprise de conseil en communication et de relations publiques nommée Eliot, ainsi qu'administrateur de la SEMARMONT.

Vous avez certainement une grande capacité de travail mais oui, vous êtes vraiment très occupé pour un homme qui prétend administrer une ville de plus de 50 000 habitants !

Alors, n'étant pas de ceux qui préfèrent ne rien faire, ne rien dire et, surtout, ne pas s'engager (à cet égard je salue nos collègues de l'opposition dite de gauche, lesquels font, une fois de plus, la preuve de la grande efficacité de leur union), je vous informe, chers Collègues, de ma candidature et de ma participation au vote qui doit désigner le nouveau maire de Montrouge.

Centristes sincères, de la majorité ou de l'opposition, citoyens non affiliés à un parti politique mais ambitieux pour notre ville, je vous appelle à me rejoindre et à soutenir ma candidature

par vos votes pour constituer, ensemble, le groupe majoritaire centriste et indépendant de cette assemblée, protéger Montrouge des petits jeux entre amis politiques et porter un projet vraiment local composé d'une nouvelle méthode de gouvernance, de réponses adaptées aux enjeux environnements et sociétaux, notamment en ce qui concerne l'accueil périscolaire, l'internet de l'énergie, le concept de ville intelligente, sans oublier certains aménagements urbains que nous pouvons proposer aux montrougiens pour améliorer leur sécurité qui s'est fortement dégradée ces dernières années.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Puis vient au tour de M. DROUET de prononcer quelques mots :

Je tiens à souligner le moment particulier dans lequel M. METTON a pris la décision de démissionner de son mandat de Maire de la Ville. En ma qualité de montrougien et conseiller municipal communiste de la ville j'ai un certain jugement que vous connaissez sur la politique que vous avez menée, mais en ma qualité de Claude DROUET je tenais à vous dire le grand respect que je porte à votre personne.

Il n'en demeure pas moins que nous avons toujours combattu les choix politiques qui ont prévalu pendant 22 ans et même avant. Durant toutes ces années nous avons ainsi contesté les orientations prises par la majorité de droite qui vise notamment à faire payer toujours plus les familles en privilégiant les entreprises. En 2011 nous avons proposé un vœu contre la suppression de la taxe professionnelle décidée par le gouvernement de M. SARKOZY, mais il a été refusé. Chaque année nous avons dénoncé le gel et les baisses de dotations de l'Etat, en effet ces sommes sont indispensables pour les collectivités territoriales. Ainsi les difficultés de la vie quotidienne ne sont pas prises en compte, il est donc nécessaire de répondre aux urgences sociales au plan national mais également montrougien, car d'autres mesures sont possibles. En quatre ans les grandes entreprises ont vu baissé leurs impôts de 26 milliards d'euros auxquels s'ajoutent 5 milliards pour 2017. Dans le même temps les prélèvements des ménages auront augmentés de 34 milliards d'euros. Avec nous, par une taxe de 0.5% sur les actifs financiers, 30 milliards seraient immédiatement disponibles.

Les communistes ont la volonté d'être toujours plus utiles aux montrougiens, d'améliorer leurs conditions de vie et de combattre les logiques d'austérité. Vous pouvez compter sur notre vigilance afin de répondre aux besoins des montrougiennes et des montrougiens :

L'augmentation du budget social dont le montant est fixe depuis trop longtemps.

Il faudrait faire la construction d'équipements publics : école, crèches, logements sociaux dont la loi ALUR a fait passer le seuil de 20 à 25%, Montrouge a donc l'obligation d'atteindre ce niveau et de nombreux logements devront donc être construits. Je souhaite donc que des projets soient engagés dans les meilleurs délais pour répondre aux plus de 4000 demandeurs de logement.

Nous avons approuvé l'implantation du Crédit Agricole considérant qu'il est bénéfique pour l'emploi, le développement économique, le commerce local, l'animation de la commune. Nous avons souligné que la présence de cette entreprise devait être source de création d'emplois pour les montrougiens et les montrougiennes et notamment nos jeunes.

Nous avons proposé qu'une filière spécialisée dans les métiers de la banque et de la finance soit créée au Lycée Maurice Genevoix.

Nous sommes toujours opposés aux fermetures de classes et réduction des postes RASED, nous avons voté contre la réforme des rythmes scolaires qui vise à prendre en compte par les collectivités locales un temps qui aurait dû rester sous la responsabilité de l'éducation nationale.

Nous portons également l'exigence de la mise en place d'une offre périscolaire de qualité et accessible à toutes les familles ;

Nous avons également dénoncé le fait que le Beffroi a coûté plus de 32 millions d'euros aux Montrougiens alors que d'autres investissements étaient nécessaires.

Durant plusieurs décennies nous nous sommes mobilisés pour le prolongement de la ligne 4 du métro et le prolongement à Bagneux. Enfin nous avons obtenu satisfaction grâce à l'action des habitants et des deux députées, Mme Janine JAMBU et Mme Marie-Hélène AMIABLE ainsi que des soutiens financiers de la région Ile de France dirigée à l'époque par la Gauche.

Dans le cadre de la défense et du développement des services publics nous avons proposé un vœu contre la privatisation de la poste qui a été rejeté.

Grâce à la forte mobilisation de plus de 1 200 Montrougiens nous avons obtenu le maintien du centre de sécurité sociale à Montrouge.

Contrairement à ce qui est dit, Montrouge est loin d'être une ville exemplaire, c'est particulièrement vrai au moment où les citoyens, les jeunes, veulent prendre la parole et surtout être écoutés. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises pour que les habitants soient entendus. Il va falloir aussi enfin répondre à cette exigence.

Comme vous pouvez le voir, je resterai toujours au service de tous les Montrougiens, dans la continuité de l'action des conseillers municipaux communistes je ne ménagerai pas mes efforts avec le groupe de « La gauche à Montrouge » afin qu'il soit répondu positivement aux attentes de la population de notre ville.

Je ne prendrai pas part au vote pour le futur Maire.

Deux candidatures sont donc recensées :

M. Etienne LENGEREAU

M. Boris GILLET

A l'appel de leur nom les élus se déplacent pour passer à l'isoloir et voter.

Ne prennent pas part au vote :	6
Enveloppes trouvées dans l'urne :	36
Bulletin nul :	1
Enveloppe vide	0
Suffrages exprimés	35
M. LENGEREAU	34 voix
M. GILLET :	1 voix

M . Etienne LENGEREAU est élu Maire de Montrouge.

Monsieur Jean LOUP METTON remet à M. Etienne LENGEREAU l'écharpe de Maire.

La suite de la séance se déroule sous la présidence de M. Etienne LENGEREAU, Maire

Lequel tient ce discours :

Je suis très honoré et très ému d'avoir reçu ce soir l'écharpe de Maire de Montrouge, et je suis aussi très fier et très heureux de votre confiance. Je voulais vous remercier de m'avoir témoigné cette confiance et cette unanimité.

Je mesure bien sûr l'importance de cette charge, l'importance des responsabilités qui vont désormais être les miennes, j'y suis prêt. Je sais aussi que la fonction de Maire de Montrouge est un engagement de tous les instants, et j'y suis prêt.

Je pense aussi à cet instant à mon épouse, à ma famille, à mes proches qui sont ici ce soir. Je voudrais leur dire que je compte beaucoup sur eux, ils vont devoir subir mes nouvelles

contraintes, mes nouveaux agendas, mais je sais pouvoir compter sur eux et je sais que sans eux rien ne serait possible.

Mes chers Collègues, c'est pour moi un grand honneur de succéder à Jean-Loup METTON ; Cher Jean-Loup je voudrais vous dire que je respecte infiniment votre décision. Cette décision nous oblige et nous engage. Elle nous oblige à rester unis, à rester rassemblés, et elle nous engage aussi à continuer à poursuivre la mission pour laquelle les montrougiens et les montrougiennes nous ont choisis en mars 2014. Et je voudrais, au nom de tous mes collègues réunis ici ce soir, Cher Jean-Loup, vous témoigner notre fidélité, notre soutien et toute notre amitié.

Ce soir nous avons montré aux montrougiennes et montrougiens qui nous regardent que notre majorité était forte, qu'elle était unie, qu'elle était rassemblée. Et je crois que c'est très important. Elle est rassemblée car nous avons un contrat de majorité qui permet à chacune de nos sensibilités de s'exprimer. Je pense que ce contrat est équilibré, qu'il est juste et qu'il est important qu'à l'avenir nous le préservions. Et je m'engage à faire en sorte que ce contrat demeure entre nous. Nous travaillons ensemble dans un esprit constructif, et je souhaite que nous continuions ainsi à l'avenir. Cette logique de continuité je la démontrerai dans quelques instants puisque je vous proposerai de reconduire la liste des adjoints qui avaient été élus au lendemain des municipales de 2014.

J'ai entendu aussi ces derniers jours, de la part de certains membres de la majorité, les plus jeunes notamment, des attentes, des aspirations nouvelles. Certains souhaitent plus de considération, plus participer aux projets de la municipalité. Je crois que c'est important, il y a en effet des talents qui peut-être ne sont pas suffisamment utilisés. Je m'engage, dans les semaines et les mois qui viennent, à faire en sorte que les uns et les autres puissent trouver toute leur place dans notre équipe et dans cette majorité.

Je voudrais aussi saluer les élus de l'opposition qui participent à nos débats, dans un esprit républicain et dans un esprit de respect mutuel, et je crois qu'il est important que l'on continue ainsi.

Et je voudrais ne pas oublier de saluer les 1200 agents de notre administration. Ce sont eux, qui tous les jours, travaillent au service des montrougiens et des montrougiennes. Ce sont eux qui, comme on dit, font « tourner la machine » sous la houlette de notre Directeur Général des Services Michel BIN, et je voudrais les saluer, saluer leur engagement quotidien, je voudrais leur dire toute ma confiance et toute ma considération.

Mes chers collègues, je voudrais maintenant rendre hommage à Jean-Loup METTON.

Cher Jean-Loup vous avez transformé la ville de Montrouge au cours des 22 ans dans lesquels vous avez présidé à cette destinée et vous avez su incarner oh combien ce beau et noble métier de Maire, dont vous nous avez dit à plusieurs reprises qu'il était un des plus beaux métiers du monde.

Vous avez fait de Montrouge une ville à l'identité heureuse, et grâce à votre engagement, à votre implication, à la passion que vous avez pour notre ville de Montrouge.

Je me suis demandé quelles étaient les qualités d'un bon Maire de Montrouge. J'en vois quatre qui sont essentielles à mes yeux :

Je crois qu'il faut avoir une vision, un projet pour Montrouge

Je pense qu'il faut savoir convaincre et tenir bon, faire preuve de ténacité et de conviction

Je pense qu'il faut être aussi un bon gestionnaire avisé des finances de notre ville

Et je pense enfin qu'il faut surtout avoir le sens des relations humaines.

Et, Cher Jean-Loup, je crois que vous avez su admirablement conjuguer ces quatre qualités.

Vous avez en effet, une vision, un projet pour Montrouge. Grâce à vous notre ville s'est dotée d'équipements de hauts niveaux, les meilleurs équipements : la médiathèque qui a été inaugurée en 2006 est aujourd'hui plébiscitée par les montrougiens, la piscine devenue Aquapol en 2009 est aujourd'hui presque dépassée par son succès, et le Beffroi inauguré en 2012 est aujourd'hui considéré par les uns et les autres comme la plus performante salle de spectacle et de congrès de la région parisienne, nous y accueillons les meilleures troupes, les meilleurs artistes, et chaque année nous y organisons le salon d'art contemporain et la jeune création française et européenne peut s'y investir.

Au-delà des grands projets vous avez aussi développé l'urbanisme de notre ville, un urbanisme cohérent et de qualité, beaucoup d'aménagements : aménagements des espaces publics et des places qui font aujourd'hui que notre ville est agréable à vivre.

Donc je partage votre vision, votre projet pour Montrouge, et je m'engage à poursuivre cette ambition que vous avez eu avec toute notre équipe.

La deuxième qualité est de savoir convaincre et de tenir bon. C'est faire preuve de ténacité et de conviction. Et là, je voudrais rappeler la bataille que vous avez conduite pour que le métro arrive à Montrouge, c'est grâce à vous que la ligne 4 du métro a été prolongée et qu'elle arrive à Montrouge et vous avez joué un rôle décisif lorsque vous étiez conseiller régional pour que ce prolongement soit inscrit dans le contrat de plan et de la Région, et ensuite lorsque vous avez été Vice-Président du Conseil Général des Hauts de Seine vous avez défendu ce dossier, et vous avez fait en sorte qu'il aboutisse. Personne ne vous conteste la paternité de cette grande réalisation de cette très grande infrastructure qui, chacun le sait, a bouleversé le quotidien des montrougiens et a grandement contribué à l'attractivité de notre ville. Je souhaite là aussi suivre votre exemple et faire preuve dans l'avenir de la même force de conviction pour les projets que nous aurons les uns et les autres à conduire pour Montrouge.

Troisième qualité, c'est être un bon gestionnaire, un gestionnaire avisé. Alors aujourd'hui les finances de la Ville sont saines, Montrouge est une ville qui est peu endettée, environ 700€ par habitant, ce qui en fait l'une des villes les moins endettées dans sa catégorie, et les impôts y sont faibles, la fiscalité locale est douce à Montrouge si on la compare aux villes de sa catégorie. Vous avez démontré cher Jean-Loup que l'on pouvait être un Maire bâtisseur et un très bon gestionnaire des deniers publics. Et le meilleur exemple est le Beffroi qui 4 ans après son inauguration ne coûte presque pas un euro au contribuable Montrouge. Cet exemple-là se passe de commentaire. Grâce à vous Jean-Loup Montrouge est devenue une ville attractive. En 22 ans plus de 6000 logements ont été construits, de nombreuses entreprises se sont installées à Montrouge, de nombreux investisseurs ont choisi de s'y installer et d'installer des bâtiments, et le développement économique est un véritable succès à Montrouge, la preuve en est tous les clubs et organisations de chefs d'entreprise qui s'y développent. Mais je crois que nous devons aussi en matière suivre votre exemple d'une gestion prudente et avisée, car nous savons que dans les mois et dans les années qui viennent nous allons avoir moins de marge de manœuvre, moins de ressources parce que nous sommes engagés dans une réduction des dotations de l'Etat et dans une hausse de la péréquation. Donc je m'engage à adopter cette conduite prudente et avisée qui vous a caractérisé.

La quatrième qualité, Cher Jean-Loup, est d'avoir le sens de la relation humaine. Il règne à Montrouge, vous l'avez souvent dit, un certain état d'esprit, un esprit de village. Vous avez qualifié Montrouge d'une ville de province aux portes de Paris. C'est vrai qu'il y a à Montrouge cette qualité de vie que nous apprécions tous les uns et les autres. Il y fait bon vivre. Montrouge est une ville accessible, par le métro, par le Vélib', par l'Autolib'. C'est une ville commerçante. Vous avez mené une politique très volontariste pour que les commerces de proximité s'installent à Montrouge, et aujourd'hui ils s'y développent bien. C'est une ville chaleureuse à travers ses places, ses rues, ses espaces verts, ses politiques de fleurissement. C'est une ville attentive aux nouveaux arrivants, aux jeunes parents, aux bacheliers, aux jeunes entrepreneurs, aux personnes âgées. C'est une ville solidaire, je pense là au centre de santé, équipement exceptionnel qui est ouvert à tous les montrougiens, je pense bien sûr aux associations, à la dynamique très importante de notre vie associative, et à celle bien sûr de nos quartiers. Je souhaite perpétuer cet état d'esprit car je pense comme vous, Jean-Loup, que la qualité de la relation humaine est essentielle à Montrouge et qu'elle participe de son état d'esprit et de sa qualité de vie. Quand je me promène à Montrouge, je me souviens de la phrase que vous avez souvent prononcée, vous disiez qu'il était important pour les montrougiens de croiser chaque jour quelqu'un qu'ils pouvaient connaître et reconnaître, et je crois aussi que cela participe de la qualité de vie et de l'esprit de Montrouge.

Cher Jean-Loup vous avez su conjuguer toutes ces qualités, et l'ensemble des montrougiens reconnaissent que vous avez été un bon Maire. Alors que me reste-t-il à faire sinon de m'inscrire dans vos pas et de suivre toutes ces qualités.

Je pense que nous devons mes chers collègues poursuivre notre mission. Nous avons une feuille de route, nous sommes à peine à mi-mandat, nous avons un contrat à respecter que nous avons passé avec les montrougiens en mars 2014, mais nous devons aussi préparer l'avenir. Préparer l'avenir c'est nous inscrire dans ce nouveau cadre qu'est la Métropole du Grand Paris et le Territoire Vallée Sud Grand Paris qui s'impose à nous. Et cet avenir je ne vais pas le préparer seul, nous allons le préparer tous ensemble car nous sommes une équipe, nous sommes soudés, nous sommes unis, Jean-Loup METTON restera à nos côtés, il va nous accompagner, et ce que je vous propose, mes chers collègues est de préparer ensemble l'avenir de Montrouge. Qu'ensemble nous entreprenions de nouveaux projets, de nouvelles réalisations et tout cela dans l'optimisme et dans l'enthousiasme.

Je vous remercie.

4 - Détermination du nombre des Adjointes au Maire

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-101

Avant de procéder à l'élection des Maires-Adjointes, en application de l'article L 2122 -2 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nous prononcer sur le nombre des adjointes au maire.

Ce nombre ne devant pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, je vous propose de désigner 12 adjointes au maire pour me seconder dans la gestion quotidienne de notre ville.

Adopté l'unanimité – Ne prennent pas part au vote le groupe Socialistes, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendants et M. GILLET.

5 - Election des adjointes au Maire

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-102

L'article L 2122 – 7 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les conditions d'élections des adjointes au Maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

La liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjointes à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est cependant pas imposée. Aucun formalisme n'est requis pour la présentation des listes, cependant l'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Précisons enfin que le dépôt des listes peut intervenir avant chaque tour de scrutin et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste.

Avant d'en venir au scrutin nous devons définir les modalités de dépôt des listes : je propose que les personnes qui souhaitent déposer une liste de candidats aux fonctions d'adjointes se rapprochent du secrétariat afin de faire dactylographier leur liste selon les modalités précitées. Une fois éditées et dupliquées, ces listes constitueront nos bulletins de votes.

Je vous remercie de me donner votre accord sur ce dispositif.

Concernant les modalités d'élection, je vous précise que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et que l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire invite les dépôts de candidature de liste d'adjoints.

Une liste est déposée : la liste A menée par Mme FAVRA

1	Madame	Claude	FAVRA
2	Monsieur	Thierry	VIROL
3	Madame	Dominique	GASTAUD
4	Monsieur	Antoine	BOUCHEZ
5	Madame	Gabrielle	FLEURY
6	Monsieur	Joël	GIRAULT
7	Madame	Carole	HIRIGOYEN
8	Monsieur	Patrice	CARRE
9	Madame	Nicole	GIBERT
10	Monsieur	Pascal	HUREAU
11	Madame	Marie-Line	COLAVITA
12	Monsieur	Jean	LAURENT

Puis il est procédé aux votes. A l'appel de leur nom les élus se déplacent pour passer à l'isoloir et voter.

Ne prennent pas part au vote :	7
Enveloppes trouvées dans l'urne	35
Bulletin nuls	0
Bulletin blancs	0
Suffrages exprimés	35
Liste A menée par Mme FAVRA :	35

La liste A est élue à l'unanimité.

6 - Annonce de l'ordre officiel du tableau du Conseil Municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-103

Après l'élection du Maire et des adjoints il convient d'établir l'ordre définitif du tableau de notre conseil municipal.

Je vous rappelle qu'en application des articles R ; 2121 – 2 et R 2121 – 4, après le Maire, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination (dans l'ordre de la liste qui vient d'être élue). En ce qui concerne les conseiller municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- Et à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Le nouveau tableau du conseil municipal est donc le suivant :

Monsieur	Etienne	LENGEREAU	Maire
Madame	Claude	FAVRA	1 ^{ER} adjoint
Monsieur	Thierry	VIROL	2éme adjoint
Madame	Dominique	GASTAUD	3éme adjoint
Monsieur	Antoine	BOUCHEZ	4éme adjoint
Madame	Gabrielle	FLEURY	5éme adjoint
Monsieur	Joël	GIRAULT	6éme adjoint
Madame	Carole	HIRIGOYEN	7éme adjoint
Monsieur	Patrice	CARRE	8éme adjoint
Madame	Nicole	GIBERT	9éme adjoint
Monsieur	Pascal	HUREAU	10éme adjoint
Madame	Marie-Line	COLAVITA	11éme adjoint
Monsieur	Jean	LAURENT	12éme adjoint
Monsieur	Alain	MILLOTTE	Conseiller(e) Municipal(e)
Monsieur	Jacques	DUCHESNAY	d°
Madame	Marie-José	RAMBEAU	d°
Monsieur	Jean-Loup	METTON	d°
Monsieur	Jean-Yves	VERZEELE	d°
Madame	Liliane	GRAINE	d°
Madame	Françoise	DECORDE	d°
Madame	Odile	CABANNA	d°
Monsieur	Eric	CASTIGNOLI	d°
Monsieur	Karim	TAKI	d°
Madame	Laurence	CHARREYRE	d°
Monsieur	Patrice	ONDOUA	d°
Monsieur	David	CAMUS	d°
Madame	Bénédicte	LORSIN-CADORET	d°
Madame	Gwenola	RABIER	d°
Monsieur	Axel	TIBIKA	d°
Madame	Linda	ISKER YAZIDI	d°
Madame	Caroline	ESTEVENON	d°
Madame	Marie-Sophie	LESUEUR	d°
Monsieur	Clément	FORESTIER	d°
Madame	Charlotte	BAELDE	d°
Monsieur	Pierre	PERROCHEAU	d°
Madame	Marie-Cécile	MARSONE	d°
Madame	Carmelina	DE PABLO	d°
Madame	Anne	BELHEUR	d°
Madame	Dominique	ARMANO-PELLAN	d°
Monsieur	Claude	DROUET	d°
Monsieur	Joaquim	TIMOTEO	d°
Monsieur	Paul-André	MOULY	d°
Monsieur	Boris	GILLET	d°

La séance est suspendue pour une durée de 10 minutes

Il est procédé à un nouvel appel nominal lors de la reprise de séance.

7 - Délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-104

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au Maire, tout ou partie, et pour la durée de son mandat, des tâches énumérées à ce même article.

Dans ces conditions je vous propose de charger le Maire :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, étant précisé que sauf tarif nouveau, ceux-ci pourront évoluer que dans la limite de la différence entre le dernier indice connu des prix à la consommation hors tabac et la valeur du même mois de l'année précédente, augmentée de 20% ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal par son vote de recettes d'emprunts au budget ainsi qu'à l'état des reports, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune :

les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à savoir l'exercice d'un droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble du territoire de la commune.

le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, dans certaines zones tel que délimité dans la délibération du 17 décembre 2008.

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elles, quels que soient l'objet du litige, la juridiction devant laquelle il est porté, et que ce soit en première instance, en appel ou en cassation ;
 - De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 10 000 000 € ;
 - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme
 - De demander à l'état ou d'autres collectivités territoriales, quels que soient les montants et la nature des opérations considérées, l'attribution de subventions.
- Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. MOULY intervient pour signifier que comme en 2014 lors du conseil d'installation, le groupe de la gauche à Montrouge votera contre.

M. GILLET annonce qu'il votera également contre.

Adopté à la majorité – Vote contre du groupe socialistes, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET

8 - Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte ouvert "Paris Métropole"

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-105

La ville a adhéré par délibération du 15 décembre 2010 au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole, lequel a pour objectifs :

- La définition des partenariats possibles pour les projets de dimension métropolitaine, et pour cela l'identification des méthodes, études ou hypothèses de travail qui pourront être mises à disposition des collectivités territoriales et des EPCI pour faciliter la réalisation concrète des projets qui auront un effet durable sur le développement de l'agglomération.
- Une réflexion et des propositions de solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation d'une part et de mutualisation d'autre part au sein de la métropole et à l'échelle régionale.
- Une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.

Paris Métropole est administré par un comité syndical au sein duquel chaque collectivité territoriale membre siège, aussi je vous invite à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

M. le Maire propose :

Titulaire : Monsieur Antoine BOUCHEZ

Suppléant : Monsieur Etienne LENGEREAU

Adopté à l'unanimité – Ne prennent pas part au vote le groupe socialistes, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et M. GILLET ;

9 - Désignation d'un conseiller pour siéger à l'assemblée spéciale d'Etablissement Public Foncier d'Ile de France

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-106

L'Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine a été créé par décret du 13 septembre 2006, modifié par le décret 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution des établissements publics fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et portant création de l'établissement public foncier d'Ile de France,

Cet établissement est habilité :

- A procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,
- A procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions définies ci-dessus et à participer à leur financement.

L'article 5 du décret prévoit que le conseil d'administration de cet établissement se compose de trois représentants de l'Etat et de treize représentants des collectivités territoriales, élus par une assemblée spéciale.

Il convient que nous désignons aujourd'hui l'élu qui siègera à cette assemblée.

M. le Maire propose : Monsieur Clément FORESTIER.

Adopté à l'unanimité – Ne prennent pas part au vote le groupe socialistes, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et M. GILLET

10 - Désignation des représentants de la commune au sein de la SPL "La cuisine Montrouge-Sceaux"

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-107

Par délibération en date du 12 avril 2012 la ville a créé une société publique locale chargée de la restauration collective et dénommée « La cuisine Montrouge – Sceaux ».

Cette SPL a pour objet la prise en charge, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, du service public de la restauration collective se définissant comme la production, à partir d'une cuisine centrale, de repas.

Au regard de l'article 15 des statuts, qui précise la composition du conseil d'administration, il convient que nous désignions 5 membres de notre assemblée pour siéger en qualité d'administrateurs et que nous les autorisons à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL, dans la limite des possibilités prévues par la législation et la réglementation en vigueur. En outre, il convient de désigner un membre de notre assemblée pour représenter la Commune au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SPL.

M. le Maire propose :
Pour siéger au conseil d'administration de la SPL en qualité d'administrateurs :

Monsieur Etienne LENGEREAU
Madame Claude FAVRA
Madame Dominique GASTAUD
Madame Marie-Sophie LESUEUR
Monsieur Paul-André MOULY

Comme représentant- de la commune pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL : Madame Laurence CHARREYRE.

Adopté à la majorité – Abstention de M. GILLET

11 - Société du Grand PARIS - Désignation d'un représentant pour siéger au conseil de surveillance

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-108

Créé par la Loi du 3 juin 2010, l'établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dénommé « Société du Grand Paris » a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation.

Le 26 mai 2011, le Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a voté à l'unanimité le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris et dans les six mois qui ont suivi le Comité stratégique a été mis en place.

Ce comité peut être saisi de tout sujet par le Conseil de surveillance, il peut émettre des propositions et demander que des questions soient inscrites à l'ordre du jour d'une réunion du conseil de surveillance.

Ce comité stratégique est composé, entre autres, d'un représentant de chacune des

communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris défini par le schéma d'ensemble approuvé le 26 mai 2011.

Nous devons donc désigner un élu de notre assemblée pour siéger au comité stratégique.

M. le Maire propose la candidature de

- Monsieur Etienne LENGEREAU

-

Adopté à l'unanimité – Ne prennent pas part au vote le groupe socialiste, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et M. GILLET

La séance s'achève à 21h45.
